



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

IJBA

**Arrêté fixant la composition des bureaux de vote pour les élections plénières
au conseil de l'Institut de journalisme Bordeaux Aquitaine (IJBA)
composante de l'Université Bordeaux Montaigne**

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu l'arrêté du 25 octobre 2018 portant organisation des élections plénières au conseil de l'IJBA,

Vu l'arrêté du 08 novembre 2018 relatif aux listes électorales afférentes à l'élection des représentants du personnel au conseil de l'IJBA,

ARRÊTE

Article 1:

La composition des bureaux de vote ouverts pour les élections plénières du 29/11/2018 au conseil de l'IJBA est fixée comme suit:

▪ Collège enseignants:

Président :

Arnaud SCHWARTZ

Assesseurs:

Rayya ROUMANOS

Frédérique AUGRY

▪ Collège BIATOSS :

Président :

Arnaud SCHWARTZ

Assesseurs:

Marie-Christine GUZMAN

Gabriele FERRARI

▪ Collège Usagers:

Président :

Arnaud SCHWARTZ

Assesseurs:

Théo MERCADIER

Emeline PAILLASSEUR

➤ Pour chaque collège électoral, le bureau de vote afférent est chargé de procéder au dépouillement du scrutin le 29/11/2018 (après 17h00). Il désignera au moins trois scrutateurs parmi les électeurs.

Article 2:

Le présent arrêté est soumis à publication par voie d'affichage dans les locaux de l'IJBA et par voie de mise en ligne sur site web (entp et espace étudiants) de l'université.

Article 3:

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis au recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur d'académie de Bordeaux, chancelier des universités d'Aquitaine.

Fait à Pessac, le 26 novembre 2018.



La Présidente
de l'Université Bordeaux Montaigne,

Hélène VELASCO-GRACIET.